

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL****N°C-202212-184****Du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « TOURISME ET PATRIMOINE » (45106) ET INTEGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget annexe Tourisme et Patrimoine a été créé pour le suivi des opérations liées à et la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal et du Musée de la Châtaigneraie à Joyeuse.

La gestion de ces deux établissements ayant été transférées à la SPL Cévennes d'Ardèche et compte tenu de la régularisation des écritures en instance, il convient de dissoudre ce budget annexe A l'issue du vote du compte administratif 2022 du budget annexe, les résultats 2022 seront intégrés dans le budget principal en 2023.

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de :

Clôturer le Budget annexe Tourisme et Patrimoine (45106),

Autoriser le comptable à procéder aux opérations de réintégration de ce budget dans le budget principal de la collectivité,

Intégrer les résultats 2022 du budget annexe dissous dans le budget principal après le vote du compte administratif.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Philippe GONTIER

Secrétaire de séance